

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon

**Décision n° 29636 RGLR/BP/CHANC du 20 juin 2011 portant attribution, en 2011,
de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : IOCJ1124415S

Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1^{er}

Les militaires de réserve de la gendarmerie dont la liste est jointe percevront, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 juin 2011.

Par empêchement du commandant
de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon :

*Le colonel,
commandant en second la région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon,*

A. MANY

ANNEXE

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Pasquet Béatrice	Nigend : 127 970	Numéro de livret de solde : 5 281 063
Riera Gérard	Nigend : 82 321	Numéro de livret de solde : 5 072 987